

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**« Règlement No 867-26
Édictant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que le règlement No 867-26 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été adopté par le conseil municipal de Saint-Germain-de-Grantham à la séance du 4 mai 2026.

Ce règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci.

Ce règlement est déposé au bureau municipal au 233, chemin Yamaska où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham, ce 6^e jour du mois de mai 2026.



Julie Galarneau, ADM. A.
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 6^e jour du mois de mai 2026 entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour du mois de mai 2026.



Julie Galarneau, ADM. A.
Directrice générale et greffière-trésorière